

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN AU 30 JUIN 2019 **(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 019	2 018	Décembre
				2 018
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	13 434 866	14 291 772	18 567 460
Placements à court terme	7	4 000 000	0	0
Créances issues d'opérations de leasing	8	600 485 692	626 536 004	626 330 480
Placements à long terme	9	21 667 730	19 347 647	22 648 601
Valeurs immobilisées		4 751 614	5 062 768	4 922 827
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	10	120 319	41 121	96 977
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	11	4 631 296	5 021 647	4 825 851
Autres actifs	12	23 946 607	25 976 778	29 175 402
<i>Total de l'actif</i>		668 286 510	691 214 968	701 644 771
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	13	421 790	25 301	3 756
Emprunts et dettes rattachées	14	516 767 893	554 667 058	542 892 943
Dettes envers la clientèle	15	6 318 333	7 816 769	3 730 827
Fournisseurs et comptes rattachés	16	57 181 110	49 841 610	64 477 727
Autres passifs	17	6 973 321	2 404 875	6 649 270
<i>Total du passif</i>		587 662 446	614 755 614	617 754 522
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		52 891 916	49 211 286	49 211 286
Autres capitaux propres		0	0	0
Résultats reportés		998 332	640 275	640 275
Résultat de l'exercice		1 733 815	1 607 793	9 038 687
<i>Total des capitaux propres</i>	18	80 624 063	76 459 354	83 890 248
<i>Total passif et capitaux propres</i>		668 286 510	691 214 968	701 644 771

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2019
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2 019	2 018	décembre
				2 018
1. PASSIFS EVENTUELS		0	0	0
<i>Total en DT</i>		0	0	0
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		8 364 057	14 729 960	10 521 076
- Autres Engagements donnés	45	24 494 225	25 007 588	26 213 375
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		41 000 000	35 500 000	21 000 000
<i>Total en DT</i>		73 858 282	75 237 548	57 734 451
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		15 143 296	22 850 542	18 274 463
- Garanties reçues d'établissements bancaires		24 494 225	25 007 588	26 213 375
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		107 474 900	108 781 077	106 225 369
<i>Total en DT</i>		147 112 421	156 639 207	150 713 208
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		0	0	0
- Crédits consentis non encore versés		10 359 791	24 748 147	11 176 504
- Opérations de portage		217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>		10 577 035	24 965 390	11 393 748

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin 2 019	2 018	AU 31 Décembre 2 018
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		32 194 530	30 213 255	64 441 764
Autres produits sur opérations de leasing		1 432 928	1 434 765	2 845 186
Total des produits de leasing	19	33 627 458	31 648 021	67 286 950
Charges financières nettes	20	(20 774 929)	(19 003 644)	(40 757 839)
Produits des placements	21	463 319	275 767	529 218
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		13 315 848	12 920 144	27 058 328
Autres produits d'exploitation	22	263 624	177 700	489 803
Charges de personnel	23	(3 593 074)	(3 405 881)	(7 220 176)
Autres charges d'exploitation	24	(1 715 208)	(1 568 310)	(3 236 136)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	25	(357 091)	(332 187)	(670 630)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		7 914 100	7 791 466	16 421 189
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	(5 103 771)	(5 613 754)	(2 935 111)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	27	(421 433)	0	(632 647)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		2 388 896	2 177 712	12 853 430
Autres gains ordinaires		132 371	199 015	418 618
Autres pertes ordinaires		(8 491)	(11 049)	(383 392)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		2 512 775	2 365 678	12 888 656
Impôt sur les bénéfices	28	(778 960)	(757 885)	(3 368 723)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i>		1 733 815	1 607 793	9 519 933
Eléments extraordinaires		0	0	(481 246)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		1 733 815	1 607 793	9 038 687

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31 décembre
		2019	2018	2 018
Encaissements provenant des clients de leasing		193 294 071	191 173 750	387 907 415
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(132 806 475)	(198 506 195)	(334 275 471)
Encaissements autres que leasing	29	88 299	93 057	579 139
Décaissements autres que leasing		(4 911 713)	(2 246 525)	(6 711 675)
Décaissements au personnel		(2 358 406)	(1 810 876)	(3 550 722)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(8 562 529)	(3 879 611)	(7 189 887)
Acquisition/Cession de placements à court terme		(4 000 000)	14 500 000	14 500 000
Intérêts perçus	30	282 983	111 010	392 500
Intérêts payés	31	(25 354 552)	(22 510 691)	(38 328 090)
Impôts sur le résultat payés	32	(1 086 094)	(3 027 257)	(5 529 427)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		14 585 581	(26 103 338)	7 793 782
Dividendes reçus sur placements à long terme	33	15 000	0	439
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	34	95 318	35 261	35 261
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	35	0	(2 020 000)	(6 020 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	464 170	319 370	319 370
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	(204 879)	(95 446)	(644 958)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	0	143 609	227 923
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		369 610	(1 617 208)	(6 081 965)
Dividendes versés	39	(4 999 965)	(6 249 951)	(6 249 953)
Encaissements provenant des emprunts	40	50 071 250	80 658 000	98 960 500
Remboursement des emprunts	41	(65 577 103)	(41 226 079)	(84 663 706)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(20 505 819)	33 181 970	8 046 841
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(5 550 627)	5 461 424	9 758 658
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 563 704	8 805 046	8 805 046
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	42	13 013 077	14 266 470	18 563 704

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	4,66%
SEFINA SICAF	936 900	936 900	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 491 520	6 491 520	25,97%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2019, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2019, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

La société n'a pas révisé au 30 juin 2019 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2018, à 3.960.315 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale N-1.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2019, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité

qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour

les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 -*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note sur l'effet des changements

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, l'ATL n'a pas effectué des opérations touchant à la structure de l'entreprise telle que des regroupements, des acquisitions, des cessions de filiale, des investissements à long terme, restructurations ou abandons d'activité.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2019, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La diminution des mises en force de 37% par rapport au 30/06/2018 et ce en passant de 189 MDT au cours du premier semestre de l'année 2018 à 120 MDT au cours du premier semestre de l'année 2019.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 3,54% en passant de 12.920.144 DT au cours du premier semestre de l'année 2018 à 13.315.848 DT au cours du premier semestre de l'année 2019. Cette variation provient essentiellement de la hausse des Taux moyens de sortie ainsi que de l'augmentation des intérêts de retard.

Par rapport au premier semestre de l'année 2018, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2019 ont augmenté de 6% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont augmenté de 9%.

4-3. L'augmentation du résultat net de la période de 8% en passant de 1.607.793 DT, au 30 juin 2018, à 1.733.815 DT au 30 juin 2019.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.434.866 DT au 30 juin 2019 contre 14.291.772 DT, au 30 juin 2018, se détaillant ainsi :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
+ Avoirs en Banques	13 413 831	14 268 303	18 548 778
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
+ Avoirs en Caisses	20 635	18 149	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	5 241	321
Total	13 434 866	14 291 772	18 567 460

Note 7. Placements à court terme

Au 30/06/2019, Les placements à court terme s'élèvent à 4.000.000 DT contre un solde nul au 30/06/2018. Le détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
+ Certificats de dépôt au nominal	4 000 000	0	0
- Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	0	0	0
Total	4 000 000	0	0

Note 8. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2019, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 600.485.692 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2019	2018	décembre 2018
Créances sur contrats mis en force		639 054 075	665 253 354	653 348 448
+ Encours financiers	8.1	588 712 731	623 850 965	610 274 523
+ Impayés		52 711 357	43 626 949	45 218 803
+ Créances- assurance matériel en leasing		106 959	107 481	107 310
+ Créances- factures à établir		441 949	778 874	887 417
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 083	1 877
- Intérêts échus différés		(2 920 797)	(3 106 999)	(3 033 820)
Créances sur contrats en instance de mise en force		556 575	2 365 589	6 437 658
Total brut des créances leasing	8.2	639 610 650	667 623 942	659 893 586
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	8.2	(30 732 898)	(32 926 234)	(25 800 096)
Provisions collectives	8.2	(3 960 316)	(3 191 367)	(3 960 316)
Produits réservés	8.2	(4 431 745)	(4 970 338)	(3 802 695)
Total net des créances leasing		600 485 692	626 536 004	626 330 480

8.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2019 la somme de 588.712.731 DT contre 623.850.965DT au 30 juin 2018 et 610.274.523 DT au 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2019, une diminution nette de 21 561 792 DT expliquée comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2018	1 550 267 912	939 993 389	610 274 523
Capital amorti des anciens contrats	0	97 436 472	(97 436 472)
Ajouts de la période	117 571 392	30 289 059	87 282 333
Investissements (Nouveaux contrats)	113 770 193	29 814 846	83 955 348
Relocations	3 801 199	474 213	3 326 985
Retraits de la période	(96 315 608)	(84 907 955)	(11 407 653)
Cessions à la valeur résiduelle	(64 853 801)	(64 795 898)	(57 903)
Cessions anticipées	(18 724 513)	(14 020 735)	(4 703 778)
Transferts (cessions)	(6 568 371)	(3 306 679)	(3 261 692)
Radiations	0	0	0
Relocations	(6 168 923)	(2 784 643)	(3 384 280)
Soldes au 31 décembre 2018	1 571 523 696	982 810 965	588 712 731

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	687 217 750	723 482 174	704 481 311
à recevoir dans moins d'1 an	262 664 699	261 248 716	262 942 315
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	409 982 144	447 829 067	435 680 368
à recevoir dans plus de 5 ans	14 570 908	14 404 391	5 858 628
- Produits financiers non acquis	(107 474 900)	(108 781 077)	(106 225 369)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	579 742 850	614 701 097	598 255 942
à recevoir dans moins d'1 an	211 676 033	221 968 003	212 121 042
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	355 294 129	380 494 592	380 740 568
à recevoir dans plus de 5 ans	12 772 688	12 239 041	5 934 333
Valeurs résiduelles (2)	1 242 152	1 490 675	1 329 081
Contrats suspendus en contentieux (3)	7 727 729	7 658 653	10 689 499
Total général (1) +(2) +(3)	588 712 731	623 850 425	610 274 522

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
Bâtiment et travaux publics	94 710 183	105 589 745	104 309 920
Industrie	83 218 274	92 636 086	88 397 413
Tourisme	51 758 408	43 710 909	11 226 086
Commerces et services	304 721 799	321 457 005	347 776 791
Agriculture	54 304 067	60 457 767	58 564 312
Total	588 712 731	623 850 965	610 274 522

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
Equipements	130 851 517	138 661 593	9 061 979
Matériel roulant	300 018 691	317 925 773	448 984 756
Matériel spécifique	123 003 670	130 345 335	121 856 766
<i>Sous Total</i>	<i>553 873 878</i>	<i>586 932 701</i>	<i>579 903 502</i>
Immobilier	34 838 853	36 918 264	30 371 021
Total	588 712 731	623 850 965	610 274 523

8.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A	B 1	B 2	B 3	B 4		
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
Encours financiers	440 707 507	126 065 175	5 384 996	6 528 755	10 026 298	588 712 731	34 838 853
Impayés	4 152 083	15 483 177	1 952 382	2 753 920	28 369 795	52 711 357	3 119 354
Créances-assurance matériel en leasing	69 709	36 199			1 050	106 959	6 330
Créances-factures à établir	334 013	100 828	7 109			441 949	26 154
Valeurs à l'encaissement	1 877					1 877	
Intérêts échus différés	(2 235 548)	(625 525)	(29 763)	(27 558)	(2 403)	(2 920 797)	(172 847)
Contrats en instance de mise en force	556 575					556 575	32 937
CREANCES LEASING	443 586 215	141 059 853	7 314 723	9 255 118	38 394 741	639 610 650	37 850 780
Avances reçues (*)	(6 318 333)					(6 318 333)	
ENCOURS GLOBAL (**)	437 267 882	141 059 853	7 314 723	9 255 118	38 394 741	633 292 317	37 850 780
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 301 480	422 369				18 723 849	
TOTAL ENGAGEMENTS	455 569 362	141 482 222	7 314 723	9 255 118	38 394 741	652 016 166	37 850 780
Produits réservés			(200 861)	(475 284)	(3 755 600)	(4 431 745)	
Provisions à base individuelle			(369 057)	(1 643 295)	(28 305 136)	(30 317 488)	
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(415 410)	(415 410)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(569 918)	(2 118 579)	(32 476 145)	(35 164 643)	0
Provisions à base collective	(3 144 049)	(648 025)				(3 960 316)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(3 144 049)	(648 025)	(569 918)	(2 118 579)	(32 476 145)	(39 124 958)	
ENGAGEMENTS NETS	458 713 411	142 130 247	8 454 559	13 492 276	103 347 032	726 305 766	
Ratio des actifs bilanciaux performants (B2, B3 et B4)			1,16%	1,46%	6,06%		
			8,68%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			7,79%	22,89%	84,58%		
			63,98%				

Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2019 à 8,68% contre 8,63 % au 30 Juin 2018.

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2019 à 63,98% contre 65,41% au 30 Juin 2018.

Note 9 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2019, à 21.667.730 DT contre 19.347.647 DT au 30 juin 2018. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 juin		Au 31
		2019	2018	décembre 2018
Portefeuille investissement (1)	9.1	27 200 272	23 684 441	27 664 441
Participations directes		17 292 862	13 292 862	17 292 862
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	9 630 166	10 094 336	10 094 336
Obligations (Emprunt National 2014)		60 000	80 000	60 000
Créances rattachées (2)		94 349	236 015	189 618
Intérêts courus sur portage financement		91 344	45 913	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	242	187 339	95 510
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		27 294 621	23 920 456	27 854 059
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	9.1	(636 097)	(259 042)	(276 577)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	9.1	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	9.1	(4 682 206)	(4 005 180)	(4 620 293)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		21 667 730	19 347 647	22 648 601

9.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2019, à 21.664.724 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					17 292 862	(636 097)	16 656 764
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(45 613)	120 442
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(347 969)	795 787
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(171 154)	241 897

- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(21 361)	478 639
- SENED SICAR	500	100	100,000	10%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000		1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000		300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	1 000 000		1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	1 000 000		1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000		2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000		3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000		1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000		1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000		4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090		65 444	(65 444)	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 630 166	(4 682 206)	4 947 960
- FG 1 SICAR INVEST							0
- FG 2 SICAR INVEST					20 760		20 760
- FG 3 SICAR INVEST					1 550 000	(375 000)	1 175 000
- FG 1 ATD SICAR					0		0
- FG 2 ATD SICAR					0		0
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(242 650)	217 350
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(999 822)	500 184
- FG 5 ATD SICAR					3 021 900	(2 181 950)	839 950
- FG 6 ATD SICAR					3 077 500	(882 784)	2 194 716
OBLIGATIONS :					60 000	0	60 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			60 000		60 000
TOTAL EN DT					27 200 272	(5 535 547)	21 664 724

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2019, la somme de 9.630.166 DT et se présentent comme suit :

Note 10. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2019, une valeur nette comptable de 120.319 DT contre 41.121 DT au 30 juin 2018. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2019, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33%	341 345	49 912		391 257	244 368	26 570	0	270 938	120 319
TOTAUX		341 345	49 912	0	391 257	244 368	26 570	0	270 938	120 319

Note 11. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2019, une valeur nette comptable de 4.631.296 DT contre 5.021.647 DT au 30 juin 2018. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2019, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 420 275	46 876	0	1 467 151	2 848 655
Matériel de transport	20%	1 741 789	4 551	38 699	1 707 641	774 427	170 511	3 562	941 376	766 265
Equipements de bureau	10%	574 208	6 063	0	580 271	424 548	13 057	0	437 604	142 667
Matériel informatique	33%	900 810	44 040	1 349	943 500	694 920	53 630	0	748 550	194 950
Installations générales	10%	1 317 677	118 391		1 436 068	749 171	46 389	0	795 560	640 508
Immobilisations en cours	-	24 000	0	0	24 000		0	0	0	24 000
TOTAUX		8 888 540	173 045	40 048	9 021 537	4 063 340	330 464	3 562	4 390 241	4 631 296

Note 12. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2019 la somme de 23.946.607 DT contre 25.976.778 DT au 30 juin 2018 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Instrument de couverture	17 181 972	15 404 867	23 389 244
Prêts et avances au personnel	1 140 683	869 959	991 850
- Échéances à plus d'un an sur prêts	969 902	638 886	755 670
- Échéances à moins d'un an sur prêts	170 781	231 073	236 181
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	287 612	37 898	60 834
- Créances immobilisées	327 134	45 522	100 356
- Moins : provisions	(39 522)	(7 624)	(39 522)
Charges reportées	1 879 898	1 880 783	1 775 309
- Frais d'émission des emprunts	12.1 1 879 898	1 880 783	1 775 309
Etat, impôts et taxes (actif) :	19 477	6 213 314	7 622
- Report d'impôt sur les sociétés	0	-	-
- Report de TVA	0	6 192 581	0
- Avance TFP	9 313	-	0
- Retenues à la source	12.2 73 971	73 699	71 429
- Moins : provisions	12.2 (63 807)	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	2 676 060	1 272 125	642 817
- Avance aux fournisseurs	38 548	1 272 125	413 008
- Fonds de péréquation des changes	2 637 512	-	229 809
- Autres débiteurs divers	188 775	190 023	188 775
- Moins : provisions	(188 775)	(190 023)	(188 775)
Comptes de régularisation actif :	760 905	297 832	2 307 726
- Produits à recevoir	445 481	199 968	100 253
- Charges constatées d'avance	100 583	81 312	62 170
- Compte d'attente à régulariser	214 841	16 552	2 145 304
Total	23 946 607	25 976 778	29 720 011

12.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2019, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	0	0	121 625	121 625	0	0	121 625	0
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	0	0	185 457	184 583	874	0	185 457	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	164 067	5 646	0	169 713	5 677
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	200 951	10 012	0	210 963	15 074
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	0	0	221 975	218 894	3 081	0	221 975	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	197 819	9 973	0	207 792	14 791
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	357 405	24 466	0	381 871	60 920
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	302 690	34 683	0	337 373	96 005
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	270 950	37 229	0	308 179	131 486
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	176 641	32 092	0	208 733	116 068
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	216 244	56 841	0	273 085	271 090
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	55 426	22 748	0	78 174	151 194
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	43 112	24 604	0	67 716	137 207
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	40 014	50 765	0	90 779	200 215
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	43 204	3 200	0	46 404	9 600

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	0	144 138	61 194	8 968	0	70 161	73 977
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	0	201 738	66 042	1 859	0	67 901	133 837
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	0	15 000	10 611	732	0	11 342	3 658
Frais d'émission du CMT ATB 2017	15 000	0	0	15 000	9 136	3 576	0	12 712	2 288
Frais d'émission du CMT ATB 2018	25 000	0	0	25 000	4 126	977	0	5 103	19 897
Frais d'émission de l'emprunt BERD		452 449		452 449	0	15 532		15 532	436 917
TOTAUX	4 520 043	452 449	0	4 972 491	2 744 733	347 859	0	3 092 593	1 879 898

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 347.859 DT figure parmi les charges financières.

12.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

Note 13. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2019 la somme de 421.790 DT contre 25.301 DT au 30 juin 2018 et se détaille comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Banques, découverts	421 790	25 301	3 756
Total	421 790	25 301	3 756

Note 14. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 516.767.893DT au 30 juin 2019 contre 554.667.058 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Valeur de remboursement des emprunts (1)	504 143 960	536 923 601	525 804 741
Emprunts obligataires	220 712 900	277 281 200	267 583 700
Emprunts auprès des B & E.F	142 110 513	141 297 990	133 755 670
Emprunts extérieurs	141 320 547	118 344 411	124 465 371
+ Intérêts post-comptés courus (2)	11 721 295	11 370 969	16 185 564
Intérêts courus sur emprunts obligataires	9 007 784	8 806 789	13 218 219
Intérêts courus sur emprunts auprès des B & E.F	1 728 565	1 613 454	1 859 110
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	984 946	950 726	1 108 235
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	902 638	1 372 488	902 638
Total général (1) + (2) + (3)	516 767 893	554 667 058	542 892 943

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

14.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 504.143.960 DT au 30 juin 2019 contre 536.923.601 DT au 30 juin 2018 et 525.804.741 DT au 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2019, une diminution nette de 21.660.781 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	0		0		0	0	0
ATL 2011/1	6 000 000		6 000 000		0	0	0
ATL 2013/1	12 000 000		6 000 000		6 000 000	0	6 000 000
ATL 2013/2	14 400 000		0		14 400 000	7 200 000	7 200 000
ATL 2014/1	4 000 000		4 000 000		0	0	0
ATL 2014/2	7 772 000		4 000 000		3 772 000	1 886 000	1 886 000
ATL 2014/3	24 032 000		8 000 000		16 032 000	8 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	28 600 000		0		28 600 000	20 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	34 380 000		8 000 000		26 380 000	18 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	26 280 000		6 000 000		20 280 000	14 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	46 909 200		3 090 800		43 818 400	33 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000		0		20 000 000	20 000 000	0
ATL 2017/3	17 800 000		1 780 000		16 020 000	14 240 000	1 780 000
ATL 2018/1	25 410 500		0		25 410 500	21 178 600	4 231 900
<u>Total des emprunts obligataires</u>	267 583 700	0	46 870 800	0	220 712 900	159 615 000	61 097 900
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	16 871 429	0	793 984		16 077 445	14 267 921	1 809 524
BAD	3 070 639	0	341 182		2 729 457	2 047 093	682 364
BEI	43 121 898	0	0	(1 940 183)	41 181 715	30 864 043	10 317 672
SANAD Fund	38 260 167	0	4 169 619	(3 005 144)	31 085 404	19 841 949	11 243 456
GREEN FOR GROWTH Fund	23 141 237		1 756 362	(1 209 600)	20 175 275	16 662 552	3 512 724
BERD		30 071 250	0		30 071 250	30 071 250	0
<u>Total des emprunts imputés sur</u>	124 465 371	30 071 250	7 061 147	(4 945 327)	141 320 547	113 754 808	27 565 739

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>des lignes extérieures</u>							
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	14 200 000		2 238 745		11 961 255	8 980 983	2 980 271
BNA (CMT)	9 750 000		1 500 000		8 250 000	5 250 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	1 771 048		871 793		899 255	899 255	0
CITI BANK (CCT)	21 000 000	20 000 000			41 000 000	41 000 000	0
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	0		14 000 000	14 000 000	0
ATTIJARI LEASING (Crédit- Bail) (*)	0				0	0	0
TUNISIE LEASING (Crédit-Bail (*))	34 622		34 618		4	4	0
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	60 755 670	20 000 000	4 645 157	0	76 110 513	70 130 242	5 980 271
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	60 000 000		7 000 000		53 000 000	53 000 000	0
ZITOUNA BANK	13 000 000		0		13 000 000	13 000 000	0
<u>Total des certificats de leasing</u>	73 000 000	0	7 000 000	0	66 000 000	66 000 000	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	525 804 741	50 071 250	65 577 103	(4 945 327)	504 143 960	409 500 050	94 643 911

(*) L'analyse des engagements locatifs liés aux contrats de location-financement conclus par l'ATL en sa qualité de preneur, se présente par maturité comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
+ Paiements minimaux au titre de la location	4	131 772	34 622
à payer dans moins d'1 an	4	131 768	34 622
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	0	4	0
à payer dans plus de 5 ans	0	0	0
- Intérêts à courir	0	0	0
= Valeur actualisée des paiements minimaux	0	131 772	34 622
à payer dans moins d'1 an	4	131 768	34 622
à payer dans plus d'1 an et moins de 5 ans	0	4	0
à payer dans plus de 5 ans	0	0	0

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

14.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 Juin 2019					Total en principal [1]	Intérêts courus [2]	Contributions à payer au F.P.C [3]	Total Général (1)+(2)+(3)	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an ans	≤ 5	> 5 ans					Décembre 2018
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	1 093 600	52 056 000	103 782 200	8 609 600	165 541 400			174 549 184	280 801 919	
Emprunts obligataires à taux variable	3 138 300	4 810 000	23 663 200	3 560 000	35 171 500		9 007 784	35 171 500		
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe			16 000 000	4 000 000	20 000 000			20 000 000		
Emprunts obligataires à taux variable					0			0		
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)		1 809 524	6 923 810	7 344 112	16 077 445	323 413		16 400 858	17 287 554	
Banque Africaine de Développement (BAD)		682 364	2 047 093		2 729 457	16 104		2 745 561	3 089 158	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	13 551 087	23 109 300	3 301 328	41 181 715	27 720		41 209 435		
SANAD Fund (SANAD)		14 649 116	16 436 288		31 085 404		902 638	32 493 978	106 099 532	
Green for Growth Fund (GGF)		6 124 361	12 294 533	1 756 381	20 175 275	505 936		20 175 275		
BERD			25 775 331	4 295 919	30 071 250	111 773		30 183 023		
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>					0			0		
<i>Certificats de leasing</i>					0			0		
AL BARAKA BANK	15 700 000	37 300 000			53 000 000			53 531 900		
ZITOUNA BANK	13 000 000				13 000 000	531 900		13 000 000		73 395 815
<i>Crédits directs</i>					0			0		

	Au 30 Juin 2019							Au 31 Décembre 2018	
ATB		2 980 271	8 980 983		11 961 255		12 059 457	14 786 883	
BNA		3 000 000	5 250 000		8 250 000	98 203	8 250 000	9 750 000	
CITI BANK	8 000 000	33 000 000			41 000 000	814 343	41 814 343	21 601 796	
ABC BANK	4 000 000	10 000 000			14 000 000	265 184	14 265 184	14 241 763	
<i>Autres concours</i>					0		0		
ATTIJARI LEASING					0		0	0	
TUNISIE LEASING		4			4		4	34 622	
AL BARAKA BANK		899 255			899 255	18 936	918 191	1 803 901	
Billet de trésorerie					0		0		
							0		
Total	46 151 900	180 861 982	244 262 738	32 867 340	504 143 960	11 721 295	902 638	516 767 893	542 892 943

Note 15. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 6.318.333 DT au 30 juin 2019 contre 7.816.769 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2018
	2019	2018	
Avances et acomptes reçus des clients	6 318 333	7 816 769	3 730 827
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	6 318 333	7 816 769	3 730 827

Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 57.181.110 DT au 30 juin 2019 contre 49.841.610 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2018
	2019	2018	
<i>Fournisseurs de biens</i>	56 656 785	49 206 132	63 883 646
Fournisseurs, factures parvenues	5 135 305	3 734 460	3 893 230
Fournisseurs, factures non parvenues	2 586 757	1 488 501	2 256 039
Effets à payer	48 934 723	43 983 172	57 734 377
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	524 325	635 478	594 081
Compagnies d'assurance	67 958	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	42 717	42 717	42 717
Divers fournisseurs	413 650	591 835	550 438
Total général (1) + (2)	57 181 110	49 841 610	64 477 727

Note 17. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 6.973.321 DT au 30 juin 2019 contre 2.404.875 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2018
	2019	2018	
Provisions pour risques et charges :	1 035 378	487 766	1 521 160
- Provision pour risque fiscal et social	808 600	283 600	944 382
- Provision pour affaires contentieuses	226 778	204 166	576 778
Etat impôts et taxes :	2 305 611	148 694	2 215 587
- Impôt sur les sociétés à payer	17.1 (237 302)	(506 466)	68 896
-TVA à payer	2 110 640	655 160	1 227 596
- Autres impôts et taxes	432 273	0	919 094

Personnel :	1 143 241	1 126 739	1 683 627
- Bonus et primes de bilan à payer	994 103	829 185	1 357 960
- Congés à payer	149 138	297 553	325 666
Créditeurs divers	1 601 707	(457 428)	33 452
- Fonds de péréquation des changes	1 598 874	(462 141)	0
- Actionnaires, dividendes à payer	385	352	351
- Autres créditeurs divers	2 448	4 360	33 101
Organismes de sécurité sociale	370 561	395 009	432 207
Autres charges à payer	473 030	629 601	671 577
Comptes de régularisation passif :	43 793	74 494	91 660
- Produits constatés d'avance	-	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	43 793	74 494	91 660
Total	6 973 321	2 404 875	6 649 270

17.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre
			2018
+ Impôt sur les sociétés dû	778 960	757 885	3 849 969
- Acomptes provisionnels	(1 010 162)	(1 255 941)	(3 767 823)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(6 100)	(8 410)	(13 249)
Dette (report) d'impôt exigible	(237 302)	(506 466)	68 896

Note 18. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre
			2018
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 884 443	22 203 813	22 203 813
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	998 332	640 275	640 275
<u>Capitaux propres avant résultat de la période</u>	<u>78 890 248</u>	<u>74 851 561</u>	<u>74 851 561</u>

Résultat net de la période (1)		1 733 815	1 607 793	9 038 687
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	80 624 063	76 459 354	83 890 248
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C)	0,069	0,064	0,362

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 562
Réaffectation de réserves en résultats reportés									0
Affectations décidées par l'AGO du 30 Avril 2018				4 051 530			353 612	(4 405 143)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 30 Avril 2018								(6 250 000)	(6 250 000)
<i>Résultat net de premier semestre 2018</i>								1 607 793	1 607 793
Soldes au 30 Juin 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	6 000 000	1 507 474	640 274	1 607 793	76 459 354
Résultat net de l'exercice 2018								9 038 687	9 038 687
Soldes au 31 décembre 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	6 000 000	1 507 474	640 274	9 038 687	83 890 248
Réaffectation de réserves en résultats reportés							38 687	(38 687)	0
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2018				3 680 630			319 370	(4 000 000)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2018								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de premier semestre								1 733 815	1 733 815
Soldes au 30 juin 2019	25 000 000	17 000 000	2 500 000	25 884 443	6 000 000	1 507 474	998 331	1 733 815	80 624 063

Note 19. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	32 194 530	30 213 255	64 441 764
Marges financières nettes de leasing (A)	30 935 113	30 016 531	61 654 607
Préloyers (B)	59 910	31 381	96 325
Intérêts de retard	1 828 558	920 086	2 657 497
Variation des produits réservés	(629 050)	(754 741)	33 335
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	1 432 928	1 434 765	2 845 186
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	561 049	609 939	1 064 259
Récupération de frais de dossiers	388 502	395 307	874 961
Récupération de frais de rejet	478 815	427 873	896 284
Récupération de frais de télégramme	4 563	1 647	8 655
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	0		1 027
Total (1) + (2)	33 627 458	31 648 021	67 286 950
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	626 330 480	509 770 259	593 426 190
. A la fin de la période	600 141 599	586 852 683	590 924 752
. Moyenne (C)	613 236 039	548 311 471	592 175 932
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	30 995 022	30 047 911	61 750 932
- Taux moyen (D)/(C)	5,05%	5,48%	10,43%

Note 20. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	20 833 106	19 060 219	40 881 516
Intérêts sur emprunts obligataires	9 587 468	10 479 345	21 344 235
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F	3 488 318	2 548 465	6 205 356
Intérêts sur emprunts extérieurs	1 785 858	1 484 858	3 041 600
Contributions au F.P.C	1 598 874	1 685 488	3 358 246
Intérêts sur certificats de leasing	4 024 729	2 395 540	6 040 512
Intérêts sur billets de trésorerie	-	105 237	143 202

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Commissions sur émission d'emprunts	-	-	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts	347 859	361 285	748 364
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>	<i>(58 177)</i>	<i>(56 575)</i>	<i>(123 676)</i>
Intérêts sur comptes courants	(53 130)	(56 575)	(123 676)
Autres produits financiers	(5 047)	0	0
Pertes de change sur actualisation des emprunts extérieurs non couverts par le F.P.C		-	
<i>Relation de couverture (3)</i>		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	(6 207 272)	5 729 660	13 714 037
Gains et pertes nets sur instruments de Couverture	6 207 272	(5 729 660)	(13 714 037)
Total (1) + (2) + (3)	20 774 929	19 003 644	40 757 839
- Encours des emprunts			
. Au début de la période	525 804 741	400 331 612	469 328 628
. A la fin de la période	496 328 628	496 328 628	525 804 741
. Moyenne	(B) 511 066 684	448 330 120	463 068 176
- Taux moyen	(A)/(B) 4,08%	4,25%	8,83%
B & E.F : Banques et Etablissements financiers			
F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes			
Note 21. Produits des placements :			
Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :			
	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	<i>221 163</i>	<i>49 198</i>	<i>253 400</i>
Revenus des certificats de dépôt	221 163	49 198	253 400
Gains/pertes latent(e)s sur titres OPCVM	0	-	0
Reprise de gains latents sur titres OPCVM	0	-	0
Gains sur cession de titres OPCVM	-	-	-
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	<i>242 156</i>	<i>227 569</i>	<i>275 818</i>
Dividendes	185 000	153 000	153 439
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	37 156	54 569	96 195
Intérêts sur obligations	0	0	6 184
Jetons de présence	20 000	20 000	20 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	0	-	0
Total (1) + (2)	463 319	275 767	529 218

Note 22. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Produits locatifs des contrats de location simple	37 668	35 694	76 805
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	19 908	16 712	34 846
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	65 632	57 880	57 880
Ristournes sur contrats d'assurance	130 000	48 175	251 290
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	5 432	14 255	63 997
Total	263 624	177 700	489 803

Note 23. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Avantages à court terme (1)	3 091 044	2 973 766	6 461 822
Salaires et compléments de salaires	2 276 623	1 842 688	4 324 463
Bonus et prime de bilan	469 016	640 938	1 169 713
Autres charges de personnel	76 190	246 084	493 953
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	255 309	231 450	449 226
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	13 906	12 606	24 468
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	502 031	432 115	758 354
Cotisations patronales au régime de retraite de base	205 526	186 320	361 632
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	89 078	81 118	139 656
Primes d'assurance-Complément retraite	116 377	104 611	197 000
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	91 049	60 066	60 066
Total (1) + (2)	3 593 074	3 405 881	7 220 176

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 24. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Honoraires et autres rémunérations	532 425	344 888	848 489

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	118 340	94 781	217 950
Autres impôts et taxes	198 674	203 963	396 687
Publicité, publications et relations publiques	84 602	77 046	157 456
Frais postaux et de télécommunication	110 169	120 295	168 344
Services bancaires et assimilés	241 113	264 256	663 600
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	73 657	65 946	147 196
Cotisations APB	15 398	15 000	21 076
Loyers et charges locatives	46 835	47 342	97 660
Frais de gestion des valeurs mobilières	97 159	97 966	118 022
Autres charges d'exploitation	196 835	236 830	399 656
Total	1 715 208	1 568 310	3 236 136

Note 25. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	26 570	7 128	16 849
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	330 521	325 059	653 781
Total	357 091	332 187	670 630

Note 26. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2019	2018	décembre 2018
Coût du risque (1)	4 932 802	5 614 447	1 872 271
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 932 802	5 614 958	7 683 407
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	0	0	(5 811 135)
+ Pertes sur créances radiées	0	0	2 994 069
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0	(2 614 503)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	0	(379 566)
- Récupération de créances passées en pertes	0	0	0
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	-	(1 204)	29 446
+ Dotations	-	0	31 898
- Reprises	-	(1 204)	(2 452)

<i>Variation des provisions pour risques et charges (3)</i>	<i>170 969</i>	<i>0</i>	<i>1 033 394</i>
+ Dotations	175 000	0	1 033 394
- Reprises	(660 782)	-	-
+Perte exceptionnel sur redressement fiscale	656 751	0	0
Total (1) + (2) + (3)	5 103 771	5 613 754	2 935 111

Note 27. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2019	2018	décembre
+ Dotations	421 433	-	632 647
- Reprises	0	-	0
Total	421 433	-	632 647

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>Au 30 juin</u>		<u>Au 31</u>
	2019	2018	décembre
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	778 960	757 885	3 368 723
Total	778 960	757 885	3 368 723

Note 29. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31</u>
	2019	2018	décembre
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	38 501	23 151	253 304
+ Commissions d'études perçues sur participations		2 477	5 548
+ Jetons de présence perçus	20 000	5 000	5 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	5 432	48 175	251 290
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres		14 255	63 997
+ encaissement /redressement fiscal	24 366	0	0
Total	88 299	93 058	579 139

Note 30. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	0	37 509	0
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	221 163	0	242 711
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	0	0	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	61 820	73 102	149 044
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	0	400	745
Total	282 983	111 011	392 500

Note 31. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	13 797 903	14 922 895	21 376 355
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	3 754 947	2 286 478	5 309 302
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	2 149 999	1 593 484	3 296 931
+ Contributions payées au F.P.C	2 114 508	1 872 993	2 783 254
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 528 505	1 820 768	5 853 671
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie		102 237	143 202
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	8 690	626	10 851
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts		(91 791)	(445 475)
Total	25 354 552	22 507 690	38 238 090

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 32. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Impôt sur les sociétés payé	82 146	1 831 333	1 831 333
+ Acomptes provisionnels payés	1 010 162	1 255 941	3 767 823
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(6 214)	(60 017)	(69 729)
Total	1 086 094	3 027 257	5 529 427

Note 33. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	15 000	0	439
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	0	0	0
+ Dividendes perçus sur autres titres	0	0	0
Total	15 000	0	439

Note 34. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST		0	0
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST		0	0
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR		0	0
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	95 318	35 261	35 261
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR			0
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR			0
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR			0
Total	95 318	35 261	35 261

Note 35. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Participation Capital leasee seed FUND 2	0	1 020 000	1 020 000
+ Participation fcp maxula	0	1 000 000	0
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	0	0	2 000 000
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	0	0	3 000 000
Total	0	2 020 000	6 020 000

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Remboursements sur fonds à capital risque	464 170	319 370	319 370
+ Remboursements sur emprunt national		0	0
+ Produits de cession de participations directes		0	0
Total	464 170	319 370	319 370

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	49 912	15 500	81 077
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	143 641	67 053	416 804
- Immobilisations acquises en crédit-bail	0	0	0
- Transfert des immob. en cours en immobilisations achevées	0	0	0

+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	33 039	12 893	115 201
+ Dettes envers les fournisseurs d'immob. en début de période	0	0	42 717
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 714)	0	(10 841)
Total	204 879	95 446	644 958

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2019	2018	décembre
+ Valeur brute des immobilisations cédées	0	201 199	260 940
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	0	(199 450)	(199 189)
± Résultat de cession des immobilisations	0	132 860	175 914
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	0	0	0
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	0	0	(9 742)
- Créances sur cession d'immobilisations en fin de période	0	0	0
Total	0	134 609	227 923

Note 39. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2019	2018	décembre
+ Détachement de dividendes	5 000 000	6 250 000	6 250 000
- Dividendes non versés	(35)	(49)	(47)
Total	4 999 965	6 249 951	6 249 953

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2019	2018	décembre
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	0	24 158 000	32 660 500
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	30 071 250	3 000 000	6 300 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	0	8 500 000	10 000 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à court terme	0	0	5 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	20 000 000	45 000 000	45 000 000
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	0	0	0
+ Flux net sur certificats de leasing	0	0	0
Total	50 071 250	80 658 000	77 960 500

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Remboursements sur emprunts obligataires	46 870 800	35 760 800	53 960 800
+ Remboursements sur emprunts auprès de B & E.F	0	3 013 907	6 056 228
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	7 061 146	2 451 372	8 646 679
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	0	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	4 645 157	0	16 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	7 000 000	0	0
- Couverture du risque de change avéré sur principal	0	0	0
Total	65 577 103	41 226 079	84 663 787

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre
	2019	2018	2018
+ Avoirs en banques	13 413 831	11 317 591	18 548 778
- Découverts bancaires	(421 790)	(31 621)	(3 756)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79	79
+ Avoirs en caisse	20 635	18 148	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	5 241	321
Total	13 013 077	11 309 438	18 563 704

Note 43. Transactions avec les parties liées :**Nature des relations avec les parties liées :**

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 44,07%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 31,07%) (**)

SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 12,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 74,88%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2018 : 99,43%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

Note 44. Eventualités :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de **552.880 DT** outre les pénalités de retard.

La société ATL s'est opposée aux principaux chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de **194 639 DT**.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le pourvoi en cassation restant toujours possible, une provision pour la somme de 283 600 DT a été constituée pour couvrir ce risque.

Le jugement a été notifié à la CNSS en date du 03/04/2019. A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre les dits jugements.

Note 45. Engagements hors bilan :

45.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre 2018
	2019	2018	
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	18 806 902	15 422 860	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 687 323	9 584 728	8 652 417
Total	25 007 588	25 007 588	26 213 375

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 août 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAB TUNISIAN LEASE
Avis des Commissaires aux Comptes sur
Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2019

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 80 624 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 1 733 Mille Dinars.

Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Avis sur les états financiers semestriels

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2019 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 29 Août 2018

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA